

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ.

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/54

Subvention école « Patrimoines en Franche-Comté »

A partir de la rentrée 2018, une ou deux classes de cycles 3 (Cm1-Cm2) de l'école élémentaire de JUSSEY vont participer à un projet pédagogique. L'objectif principal sera de découvrir le langage architectural de Le Corbusier et plus particulièrement à travers l'observation et l'analyse du site de Ronchamp. La dépense totale est de 960€, sauf imprévus.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 400 € et le Syndicat du collège à hauteur de 430 €.

Monsieur le Maire propose donc que la Municipalité participe à hauteur des 130€ restants avec un plafond à 400€ si toutefois des imprévus venaient à s'ajouter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 130 euros à l'école élémentaire de Jussey avec un plafond à 400 € si imprévus.
- **DECIDE** de prendre les crédits au budget sur la provision du compte 6574

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 JUIN 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ.

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/55

Prix de l'eau suite au retour en régie

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport de Monsieur le Maire a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au NON choix de la société SDGE pour les motifs exposés dans son rapport. Etant donné le retour en régie, le conseil municipal doit fixer le prix de l'eau et propose de le fixer comme suit :

- Abonnement : 67.94 €/an/abonnement.
- Part proportionnelle : 1.7693 €/m³ de 0 à 120 m³.
1.6807 €/m³ de 121 à 240 m³.
1.5921 au-delà de 240 m³.
- Vente en gros : 0.50 €/m³ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire et classe l'offre SDGE inappropriée au sens de l'article 25 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016, en raison notamment de l'augmentation tarifaire proposée et injustifiée.
- ✓ **DECIDE** en conséquence le retour en régie à partir du 1^{er} juin 2018 pour le service de l'eau potable, retour en régie assorti d'une prestation de services passée sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de six mois.
- ✓ **FIXE** le prix de l'abonnement à 67.94 € /an/abonnement.

- ✓ **FIXE** la part proportionnelle : 1.7693 €/m³ de 0 à 120 m³.
 - 1.6807 €/m³ de 121 à 240 m³.
 - 1.5921 au-delà de 240 m³.
- Vente en gros : 0.50 €/m³ HT.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ.

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/56

Approbation du règlement du service de l'eau

Monsieur le Maire informe que suite à la passation de contrats de délégation de service public d'eau potable, il est nécessaire de rédiger un nouveau règlement du service de l'eau. Le règlement a été rédigé par la Société Véolia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement du service de l'eau.
- **DECIDE** que le règlement s'appliquera à compter du 19 juin 2018.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ.

**Date de la convocation
12 JUIN 2018**

**Date d'affichage
20 JUIN 2018**

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/57

*** Versement d'une gratification à une élève de 1^{ère} et à une stagiaire d'un dispositif dispensé par l'AFPA, stagiaires au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous accueillons actuellement une élève en 1^{ère} Bac Professionnel Gestion Administration du 4 juin 2018 au 21 juillet 2018 et une stagiaire dans le cadre d'une formation dispensée par l'AFPA du 18 au 29 juin 2018, au secrétariat de mairie.

Dans les conventions des stagiaires, il est stipulé que le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2018 à 25 euros soit $15\% \times 25 \text{ €} = 3,75 \text{ €}$ par heure.

Monsieur le Maire propose de verser une gratification à ces stagiaires pour les semaines de stage accomplies au sein de la collectivité.

Calcul gratification pour l'élève en 1^{ère} BAC PRO GESTION ADMINISTRATION :

Mois de Juin :

$35 \text{ H} \times 4 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15 \% = 525 \text{ €}$

Mois de Juillet :

$35 \text{ H} \times 3 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15 \% = 393,75 \text{ €}$

Soit un total de 918.75 €.

Calcul gratification pour la stagiaire d'une formation dispensée par l'AFPA
 $35H \times 2 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15\% = 262.50\text{€}$

Après délibération, le Conseil Municipal :

-AUTORISE Monsieur le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à ces stagiaires pour leurs périodes de stage respectives.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/58

Nomination d'une adjointe à la direction à la crèche

Monsieur le Maire propose de nommer une adjointe à la direction à la crèche afin d'assurer la continuité de l'encadrement en l'absence de la directrice étant donné l'amplitude des horaires d'accueils des enfants à la crèche.

Ainsi, Monsieur le Maire suggère :

- Madame Marina TORRUELLA, directrice adjointe à la crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer Marina TORRUELLA, directrice adjointe à la crèche.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/59

Signature d'un acte d'engagement pour la création d'une maison relais dans un bâtiment existant au 77 Rue Gambetta

Dans le cadre de la création d'une maison relais dans un bâtiment existant, il y a lieu de signer un acte d'engagement.

Trois propositions nous sont parvenues :

CABINET BERGERET et ASSOCIES

Mission et répartitions des honoraires :

- Forfait de rémunération : 57 000,00 €
- Taux de rémunération : 9,50 %
- Coût Prévisionnel des travaux : 600 000,00 €

ELEMENTS DE MISSION	%	HONORAIRES GLOBAUX HT
ESQ	4%	2 280,00
APS	9%	5 130,00
APD	17%	9 690,00
PRO	19%	10 830,00
ACT	7%	3 990,00

EXE	15%	8 550,00
DET	24%	13 680,00
AOR	5%	2 850,00
Total Mission de base	100%	57 000,00

CABINET ROCHET BLANC

- Forfait de rémunération : 63 000,00 €
- Taux de rémunération : 10,50 %
- Coût Prévisionnel des travaux : 600 000,00 €

ITINERAIRES ARCHITECTURE

- Forfait de rémunération : 60 000,00 €
- Taux de rémunération : 10 %
- Coût Prévisionnel des travaux : 600 000,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du cabinet BERGERET et ASSOCIES.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **VALIDE** l'acte d'engagement dans le cadre de la création d'une maison relais dans un bâtiment existant au 77 Rue Gambetta avec le cabinet BERGERET et ASSOCIES.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

**Date de la convocation
12 JUIN 2018**

**Date d'affichage
20 JUIN 2018**

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/60

Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2019

Un recensement de la population aura lieu en janvier et février 2019. Pour mener à bien cette action, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour effectuer les opérations de recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Amandine BOURDEAUX comme coordonnatrice pour le recensement de la population en 2019.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/61

Demande de fonds de concours à la CCHVS dans le cadre des travaux du nouveau Centre Technique et de la Caserne de Pompiers

L'article L. 5214-16-V du CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans le ce contexte, la Commune de Jussey entend solliciter de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dont elle est membre, un fonds de concours destiné à financer

- *La viabilisation d'un terrain (eau et électricité) destinée à la construction d'un nouveau centre technique départemental et une nouvelle caserne de pompiers*

Conformément à l'article L. 5214-16-V du CGCT, la Commune de Jussey ne pourra solliciter ce fonds de concours à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône que par délibération.

Aussi :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, et notamment les dispositions incluant la commune de Jussey comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de Jussey souhaite procéder à la réalisation de canalisations en eau potable nécessitant le changement de 8 branchements plomb.

Considérant que, dans ce cadre, la commune de Jussey envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dont elle est l'une des communes membres ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Entreprise	MONTANT HT	TOTAL TTC
CARSANA	52 108€	62 529.60€
VEOLIA	23 713€	28 455.60€
total	75 821€	90 985.20€

Autofinancement : 100%

Appel Fonds de concours : 50% du MONTANT HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de participer au financement de :
- La viabilisation d'un terrain destinée à la construction d'un nouveau centre technique et une nouvelle caserne de pompiers pour un coût total HT de 75 821 €.

Montant total du projet : 90 985.20 € TTC

Participation totale sollicitée : 50% du montant HT plafonné à 100 000€ HT de travaux

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 18

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/62

Demande de subvention travaux réalisés par l'Association foncière de Noroy-les-Jussey

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention entre les associations foncières de JUSSEY et NOROY-LES-JUSSEY et la Commune de JUSSEY ; convenant qu'une somme sera allouée aux associations foncières en fonction du budget prévisionnel annuel des travaux faits par l'association. Cette somme ne peut excéder 1000 euros pour le compte de l'AF de NOROY-LES-JUSSEY.

Monsieur le Président de l'Association Foncière de Noroy-les-Jussey a présenté des devis de travaux pour un montant de 10 000 euros et il sollicite une subvention communale au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser à l'Association Foncière de Noroy-les-Jussey une subvention pour un montant de 1000 euros
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au compte 65737

M. PERRIN ne prend pas part au vote étant le Président de l'AF NOROY.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 19 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. Jean-Luc QUIVOGNE.

Date de la convocation

12 JUIN 2018

Date d'affichage

20 JUIN 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2018/63

Convention d'assistance avec l'Agence départementale

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGÉNIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGÉNIERIE70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGÉNIERIE70 pour les opérations suivantes :

- Plateau surélevé OGF et reprise ponctuelle de bordures de trottoirs rue de Verdun sur la RD 46.

Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :

45 335.05 € HT

TVA 9 067.01 €

54 402.06 € TTC

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGÉNIERIE70 qui précise, entre autres, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGÉNIERIE70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les missions confiées à l'Agence départementale INGÉNIERIE70,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGÉNIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**